

ENSEMBLE POUR VAINCRE LA PAUVRETÉ

Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

PRÉAMBULE

En octobre 2008, le premier ministre Shawn Graham a lancé une initiative d'engagement public visant à adopter un plan de réduction de la pauvreté pour le Nouveau-Brunswick. On a alors opté pour une approche d'engagement public du fait que la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick est l'affaire de tous les citoyens du Nouveau-Brunswick : les individus vivant dans la pauvreté, le secteur communautaire sans but lucratif, les entreprises et le gouvernement en coopération avec les citoyens.

Trois coprésidents ont été mandatés de superviser l'initiative d'engagement public, à savoir Léo-Paul Pinet à titre de représentant du secteur communautaire sans but lucratif, Gerry Pond, représentant provenant du secteur privé et Mary Schryer, suivie de Kelly Lamrock, à titre de représentant du gouvernement.

L'initiative d'engagement public s'est déroulée en trois phases interconnectées, soit une phase de dialogue public (vaste consultation du public), la phase des tables rondes (élaboration d'options visant à réduire la pauvreté) et la phase du forum final (adoption d'un plan de réduction de la pauvreté).

Lors de la phase de dialogue public, quelque 2 500 Néo-Brunswickois ont partagé avec ferveur leurs points de vue et leurs opinions sur les causes de la pauvreté et les solutions pour la réduire, lesquels ont été consignés dans le document intitulé *Un chœur de voix*. Les participants aux tables rondes ont été inspirés par les commentaires recueillis à la phase de dialogue public et les options qu'ils ont rédigées pour la version finale du plan de réduction de la pauvreté sont directement tirées du document *Un chœur de voix*.

La présence, à toutes les étapes de cette entreprise, de citoyens qui ont connu la pauvreté a contribué à façonner la version finale du plan de réduction de la pauvreté.

Cette initiative a été lancée et maintenue avec succès comme un processus non partisan étant donné la nature et l'importance du défi pour la province.

Le plan actuel est d'une durée de cinq ans. Cependant, il devra prévoir des investissements ayant des répercussions à plus long terme pour maintenir la lancée. Ainsi, on s'est entendu à ce que le plan soit renouvelé dans cinq ans.

Les participants au forum final s'accordent à dire que la mise en œuvre d'un plan de réduction de la pauvreté est un facteur clé dans l'inclusion économique et sociale de tous les Néo-Brunswickois.

Les membres du forum final se sont réunis à Saint John les 12 et 13 novembre 2009. Ils se sont entendus sur les éléments suivants essentiels au tout premier plan de réduction de la pauvreté du Nouveau-Brunswick. Ils se sont engagés à travailler en vue de réaliser la vision, l'objectif global et les

actions prioritaires dans les délais prévus dans le cadre du modèle de gouvernance présenté dans ce document.

LE PLAN PROVINCIAL

1. NOM

ENSEMBLE POUR VAINCRE LA PAUVRETÉ : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick.

2. VISION

Grâce à la coopération entre gouvernements, entreprises, secteur sans but lucratif, personnes vivant dans la pauvreté et citoyens à titre individuel, tous les hommes, femmes et enfants du Nouveau-Brunswick disposeront des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux tout en vivant dans la dignité, la sécurité et en bonne santé. De plus, tous les Néo-Brunswickois devraient être inclus en tant que citoyens à part entière grâce à des possibilités d'emploi, de développement personnel et d'engagement communautaire.

3. OBJECTIF GLOBAL

D'ici 2015, le Nouveau-Brunswick parviendra à réduire la pauvreté monétaire de 25 p. 100 et la pauvreté monétaire extrême de 50 p. 100, et aura fait d'important progrès en vue d'atteindre une inclusion économique et sociale soutenue.

4. PRÉSENTATION ET RESPONSABILITÉ

Les membres présents au forum final s'accordent à dire que le succès de l'initiative de réduction de la pauvreté repose sur la reconnaissance que tous les citoyens et secteurs de la société doivent jouer un rôle clé dans la réduction de la pauvreté. Il y a un engagement à poursuivre ce partenariat dans un modèle de gouvernance avec les éléments suivants :

- i. Des réseaux communautaires d'inclusion économique et sociale sont formés à l'échelle locale, et se composent de représentants de gens vivant dans la pauvreté, du secteur communautaire sans but lucratif, d'entreprises et du gouvernement.
- ii. Un conseil provincial d'inclusion économique et sociale composé de représentants du gouvernement (ministres et sous-ministres), du secteur communautaire, des entreprises et des personnes à faible revenu.
- iii. Un secrétariat de coordination qui fournira un soutien administratif au conseil provincial et aux réseaux communautaires d'inclusion.

Tous les coûts administratifs associés au conseil provincial d'inclusion économique et sociale seront assumés par le gouvernement provincial.

Ce modèle de gouvernance sera un mécanisme d'actions coordonnées et non pas un véhicule de transfert des responsabilités du gouvernement provincial.

Une équipe de transition, représentant tous les secteurs, verra à régler certaines questions, notamment le cadre de référence, les mécanismes de reddition de compte et le respect des exigences relatives aux langues officielles.

5. ACTIONS PRIORITAIRES

Les secteurs communautaire sans but lucratif, des affaires et gouvernemental conjointement avec les citoyens s'engagent aujourd'hui à mettre en œuvre ensemble les actions prioritaires suivantes :

Occasions d'être (répondre aux besoins fondamentaux)

(a) Réforme de l'aide sociale comme suit :

Immédiatement :

- i. Élimination de l'aide temporaire du programme d'aide au revenu (pour personne seule en mesure de travailler);
- ii. Prolonger la carte médicale pour les personnes qui quittent l'aide sociale pour au moins trois ans, d'ici à ce que le programme de prescription des médicaments soit établi;
- iii. La politique économique des ménages va seulement s'appliquer aux bénéficiaires de l'aide au revenu qui sont en relation conjugale.

D'ici cinq ans :

- i. Passer d'un système basé sur les règles à un système basé sur les résultats;
- ii. Passer d'une aide passive à une aide axée sur l'emploi;
- iii. Mettre l'accent sur l'inclusion économique et sociale au lieu de la pauvreté monétaire;
- iv. restructurer et augmenter les taux d'aide sociale, y compris un nouveau régime plus approprié pour les personnes handicapées;
- v. Importante refonte de la politique économique des ménages;

- vi. Services dentaires et de la vue pour les enfants des familles à faible revenu (d'ici le 1 avril 2011);
 - vii. Offrir plus de possibilités de gains monétaires lorsque les individus font la transition au travail;
 - viii. Reformuler les exemptions de salaire pour inclure un supplément au revenu;
 - ix. Élever le niveau d'exemption des avoirs;
 - x. Lier si possible les prestations pour la garde d'enfants, l'aide au chauffage et la santé au revenu familial.
- (b) Mandater le conseil de la société d'inclusion économique et sociale de travailler ensemble avec les parties prenantes afin d'établir les détails d'un programme de prescription des médicaments pour les citoyens qui ne sont pas assurés avec comme objectif de commencer la mise en œuvre du programme par étape à partir d'avril 2012.
- (c) Augmenter le salaire minimum pour atteindre la moyenne de l'Atlantique d'ici le 1 septembre 2011 et l'indexer au taux d'inflation par la suite. Assurer un dialogue avec les parties prenantes au sujet des étapes de mise en œuvre de l'augmentation.
- (d) Fournir du financement stable aux refuges pour sans-abris d'ici cinq ans;
- (e) Prévoir des protections pour les locataires de chambres et pensions dans la *loi de la location des locaux d'habitation*;
- (f) Fournir des fonds pour l'établissement de systèmes de transport communautaire alternatifs tels que *Dial-a-Ride*.
- (g) développer et mettre en œuvre un modèle intégré de prestation des services axé sur les individus à faible revenu.

Occasions pour devenir (l'apprentissage pour la vie et l'acquisition de compétences)

- a) investir dans le secteur de la petite enfance et des services de garde pour veiller à ce qu'un minimum de 20% des nourrissons et 50% des enfants de deux à cinq ans aient accès à une place en garderie réglementée;
- b) grâce à la coopération des entreprises et du secteur sans but lucratif, offrir des services de mentorat en littératie, à tous les élèves de l'élémentaire des niveaux un et deux ayant de la difficulté en lecture, de sorte que chaque enfant puisse obtenir un diplôme avec suffisamment de compétence en littératie et en numéracie, par le biais du programme *Littératie au primaire/Elementary Literacy* .
- c) adopter une loi de la petite enfance et des services de garde;
- d) La Fondation McCain va financer 5 centres intégrés pour la petite enfance supplémentaires;
- e) Faire progresser le concept d'écoles communautaires avec un accent particulier sur la littératie, la numéracie, la dynamique de vie, l'apprentissage expérientiel, les métiers et l'éducation coopérative, et les activités parascolaires;
- f) Poursuivre la formation des enseignants afin d'élargir les options du programme d'enseignement pour répondre aux besoins des divers styles d'apprentissage.

Occasions d'appartenance (participation communautaire)

- a) Élaborer une stratégie globale du logement qui permet les quartiers à revenu mixte, l'aspect abordable, logements avec services et des coopératives d'habitation;
- b) Explorer la notion d'entreprises sociales et des fonds d'investissement communautaires;
- c) Renforcer la capacité des personnes à faible revenu à intégrer la main-d'œuvre qualifiée, grâce à la formation, l'éducation et les possibilités de bénévolat dans le cadre de la transition au travail, ainsi que sur la formation professionnelle;
- d) Réduire les obstacles à l'éducation permanente, la rendant plus accessible et abordable;
- e) Élaborer une forte campagne de sensibilisation du public qui est essentielle à la réussite de la stratégie de réduction de la pauvreté.

6. Indicateurs et surveillance

Est référé au Conseil provincial de l'inclusion économique et sociale.

7. RENOUVELLEMENT DU PRÉSENT PLAN

Ce plan sera renouvelé dans cinq ans grâce à un processus d'engagement public.

8. Législation

La vision, l'objectif global, la structure de livraison, les exigences de déclaration et le renouvellement de ce plan seront capturés dans la législature.

9. Autres

10. PARTICIPANTS AU FORUM FINAL – SAINT JOHN – 12 ET 13 NOVEMBRE 2009 :

Premier ministre Shawn Graham
Ministre Kelly Lamrock, coprésident
Gerry Pond, coprésident
Léo-Paul Pinet, coprésident
Barbara Losier
Beverly Wilcox
Cathy Wright
Chef George H. Ginnish
Christyne Allain
David Alward
Debbie McInnis
Derek Oland
Ministre Donald Arseneault
Eddy Campbell
Ministre Ed Doherty
Eric Tusz-King
Fernand Arseneault
Ginette Arseneault
Ministre Greg Byrne
Ministre Hédard Albert
James Kenneth Irving
Jean Allain
Jean-Claude Savoie

Jennifer Melanson
Juanita Black
Juge Michael McKee
Krista Carr
Liette Holmes
Lisa Murphy
Lise Ouellette
Louis-Philippe Gauthier
Marilyn Trenholme Counsell
Mark Haines-Lacey
Ministre Mary Schryer
Michael O'Brien
Monique Richard
Pam Coates
Peter Oram
Randy Hatfield
Roger Doiron
Roger Lessard
Ministre Roland Haché
Sr. Auréa Cormier
Terry Malley
Tom Mann
Wendy Papadopoulos